

CONSEIL MUNICIPAL D'HARFLEUR
MARDI 26 MARS 2019 A 19H00

N° 19 03 19

Rapporteur : Yvette ROMERO

AFFAIRES GÉNÉRALES

FINANCES

Budget Primitif Ville - Exercice 2019

. Adoption

Annexes au Budget Primitif 2019

. Adoption

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL D'HARFLEUR
MARDI 26 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le dix-huit mars deux mille dix-neuf s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle habituelle de ses délibérations.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Madame Christine MOREL, Maire, présidant la séance procède tout d'abord à l'appel nominal auquel répondent :

PRÉSENTS : Mme Christine MOREL, Mme Sylvie BUREL, M. Yoann LEFRANC, Mme Yvette ROMERO, M. Dominique BELLENGER, M. Michel TOULOUZAN, Mme Michèle LEBESNE, Mme Estelle BERNADI, Mme Catherine LESEIGNEUR, M. Hervé TOULLEC, M. François GUÉGAN, M. Jean-Gabriel BRAULT, Mme Sandra LE VEEL, Mme Isabelle PIMONT, M. Gilles DON SIMONI, M. Philippe TESSIER, Mme Nacéra VIEUBLÉ, M. Rémi RENAULT.

ABSENTS EXCUSÉS SANS PROCURATION : M. Grégory LESEIGNEUR, M. Noël HERICIER, M. Guillaume PONS, Mme Blandine TRUPCHAUX, Mme Coralie FOLLET, M. Jean LOYEN.

ABSENTS : M. Stéphane LEROUX, M. Logan CORNOU, Mme Sabrina MONTIER, M. Jean-Luc DEMOTIER.

Conseillers Municipaux :

Présents	18
Procurations	0
Absents excusés	6
Absents	4
Votants	18

ACTE EXECUTOIRE

Réception par la Préfecture

le : 08 AVR. 2019

Publication le :

00 0115 0000

Mesdames, Messieurs,

Au cours de la réunion du Conseil Municipal du 26 février 2019, les orientations budgétaires pour l'exercice 2019 vous ont été présentées.

Le projet de Budget que je vous propose d'adopter est conforme aux masses financières exposées lors de ce débat d'orientations budgétaires.

Il s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 13 165 208,04 € et comprend les éléments tel que décrits dans le document annexé.

En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal :

VU les articles L 1612.1 à 1612.20 (adoption et exécution du budget), L 2311.1 à L 2343.2 (Budgets et Comptes) du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales et ses décrets d'application,

VU l'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics qui leurs sont rattachés,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et à leurs établissements publics administratifs,

CONSIDÉRANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2019,

APRÈS avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif de l'exercice 2019 de la Ville d'Harfleur ci-annexé,

DÉCIDE :

1°) de voter le Budget Primitif 2019 par Chapitre, tant en dépenses qu'en recettes, conformément aux articles L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les montants adoptés correspondant aux sommes portées dans les tableaux intitulés "vote du budget" figurant dans le document Budget Primitif - Exercice 2019 sont les suivants :

		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Opérations réelles	9 877 716,85 €	10 569 099,35 €
	Opérations d'ordre	716 118,27 €	24 735,77 €
Total de fonctionnement		10 593 835,12 €	10 593 835,12 €
Section d'investissement	Opérations réelles	2 546 637,15 €	1 855 254,65 €
	Opérations d'ordre	24 735,77 €	716 118,27 €
Total d'investissement		2 571 372,92 €	2 571 372,92 €
Total du budget		13 165 208,04 €	13 165 208,04 €

2°) de prendre acte de la communication des annexes conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

*Le Conseil Municipal adopte par 16 voix pour, 2 contre
(Mme Nacéra VIEUBLÉ, M. Rémi RENAULT)
les conclusions de ce rapport.
Fait et délibéré en l'hôtel de ville d'Harfleur les jours et ans sus indiqués
Pour extrait certifié conforme
Christine MOREL
Maire,*



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Rappel réglementaire

L'article 107 de la loi NOTRe, promulguée le 7 Août 2015, est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : *"Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux."*

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du Budget Primitif 2019 de la Ville d'Harfleur. Disponible en mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la Ville.

Elle reprend pour l'essentiel les éléments déjà présentés lors du débat d'orientations budgétaires du 26 février 2019 en les actualisant. Cependant, à titre liminaire, il est rappelé que le présent budget 2019 est bâti sur la base des estimations de ressources fiscales et dotations que la Ville percevraient en 2019 compte tenu des dispositions contenues dans la Loi de Finances pour 2019. Des ajustements pourront donc avoir lieu et seront formalisés, le cas échéant lors de décisions modificatives.

I – Éléments de contexte

La Loi de Finances 2019

- Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases est indexé sur l'indice des prix à la consommation harmonisé constaté en novembre, soit + 2,2 %,
- Poursuite de la réforme de la taxe d'habitation (taux de dégrèvement porté à 65 % en 2019),
- Aucune modification notable concernant la DSU, DSR et DNP, excepté une augmentation plus mesurée qu'en 2018,
- Le calcul de la dotation forfaitaire reste inchangé (variation de population et écrêtement en fonction de l'écart à la moyenne du potentiel fiscal),
- Le gel de la péréquation verticale (F.P.I.C.),
- Report de l'entrée en vigueur de l'automatisation de la gestion du FCTVA,
- Baisse du nombre de contrats aidés (130 000 contre 200 000 en 2018).

L'évolution de la population

Chiffres Insee de la population d'Harfleur au 1^{er} janvier :

2014	2015	2016	2017	2018	2019
8 309	8 310	8 271	8 336	8 415	8 501

II – Rappel des orientations pour 2019

Lors du Conseil Municipal du 26 février, et suite à la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2019, le Conseil Municipal a adopté à la majorité de 17 voix pour et 3 voix contre les orientations budgétaires proposées :

• Orientations générales

- Poursuite de la mise en œuvre du programme municipal 2014/2020 se traduisant par une ambition forte pour Harfleur et la définition de 5 priorités pour cette année :
 - Accentuer nos politiques en matière de développement durable,
 - Poursuivre l'amélioration des conditions d'accueils et des services aux habitants,
 - Renforcer le soutien au commerce de proximité et au marché dominical,
 - Développer les actions éducatives et d'animation de la Ville,
 - Renforcer la Citoyenneté.
- Le maintien des taux d'imposition à leur niveau de 2018
- La poursuite du désendettement de la Ville et la non-inscription d'emprunt nouveau
- La poursuite d'une gestion rigoureuse des dépenses afin de continuer à améliorer les marges financières
- La recherche de financements externes permettant de réaliser le programme d'investissement

• Cadrage financier

- Une légère baisse des recettes de fonctionnement
- Stabiliser, voir diminuer les dépenses de gestion courante
- Fortes variations des recettes venant de la nouvelle Communauté Urbaine en raison de la mutualisation du service informatique et de l'impact des nouvelles compétences exercées : voirie, urbanisme, énergie, Service Départemental d'Incendie et de Secours. Proposition d'attendre les chiffres qui seront arrêtés par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges en juin et de bâtir le Budget Primitif 2019 avec des inscriptions provisoires en recettes et en dépenses qui seront régularisées, à l'automne, par une Décision Modificative
- Maintenir l'évolution des dépenses de personnel au maximum à + 1 %
- Inscription des dépenses d'investissement dans le Plan Pluriannuel d'Investissement

III - L'équilibre général du Budget primitif 2019

Le Budget Primitif pour 2019 s'élève, tous mouvements pris en compte (opérations réelles et d'ordre), à 13 165 208,04 €, affichant une augmentation de 49 982,25 € (+ 0,38 %), par rapport au volume de crédits votés lors du Budget Primitif 2018 (pour mémoire : 13 115 225,79 €).

IV - La section de fonctionnement

Tous mouvements confondus, la section de fonctionnement s'équilibre à 10 593 835,12 €, en diminution de 236 751,87 € (- 2,19 %), par rapport au Budget Primitif 2018 (pour mémoire : 10 830 586,99 €).

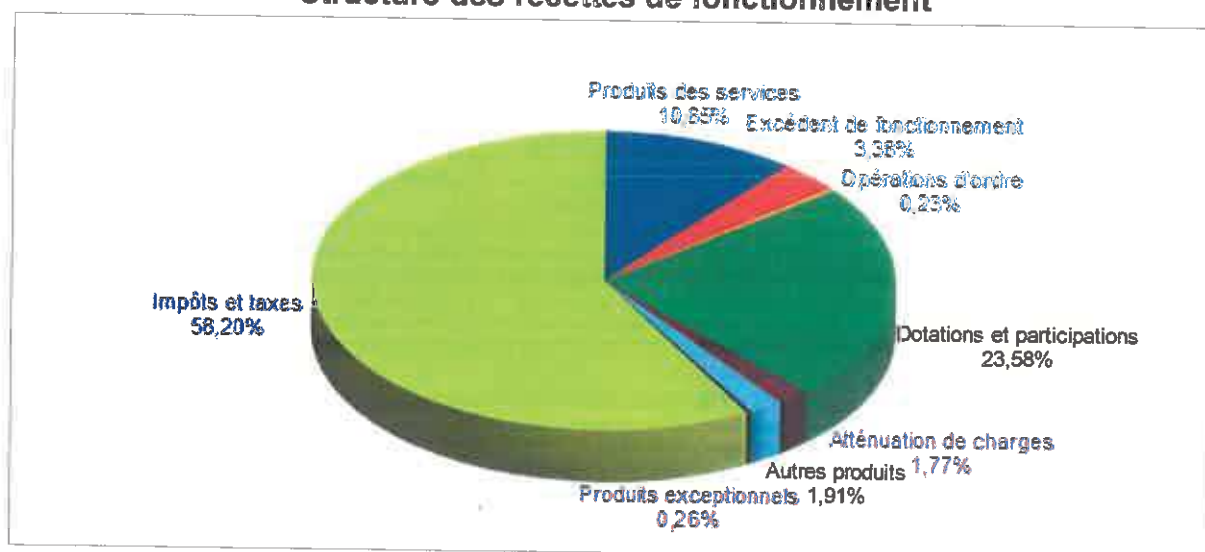
		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Opérations réelles	9 877 716,85 €	10 569 099,35 €
	Opérations d'ordre	716 118,27 €	24 735,77 €
Total de fonctionnement		10 593 835,12 €	10 593 835,12 €

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	B.P. 2019	Evolution	B.P. 2018	Evolution	B.P. 2017
013	Atténuation de charges (remboursement assurance personnel)	188 008,00 €	-2,88 %	193 584,00 €	0,00 %	193 584,00 €
70	Produits des services, du domaine (cantines, activités, locations..)	1 128 308,29 €	-1,21 %	1 142 145,95 €	7,81 %	1 059 425,68 €
73	Impôts et taxes	6 165 412,16 €	-4,39 %	6 448 775,24 €	0,81 %	6 396 903,89 €
74	Dotations et participations (D.G.F., subventions ...)	2 498 402,54 €	-1,17 %	2 528 086,00 €	1,43 %	2 492 340,36 €
75	Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles...)	202 556,32 €	14,73 %	176 555,72 €	3,21 %	171 058,76 €
76	Produits financiers	100,00 €	-99,39 %	16 359,87 €	16259,87 %	100,00 €
77	Produits exceptionnels	27 726,00 €	10,90 %	25 000,00 €	19,86 %	20 857,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	358 586,04 €	57,65 %	227 459,92 €	1000,96 %	20 660,07 €
	Total des opérations réelles	10 569 099,35 €	-1,76 %	10 757 966,70 €	3,89 %	10 354 929,76 €
042	Transfert entre sections	24 735,77 €	-65,94 %	72 620,29 €	-11,36 %	81 922,87 €
043	Intérieur de la section	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €
	Total des opérations d'ordre	24 735,77 €	-65,94 %	72 620,29 €	-11,36 %	81 922,87 €
	Total des recettes de fonctionnement	10 593 835,12 €	-2,19 %	10 830 586,99 €	3,77 %	10 436 852,63 €

Structure des recettes de fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement (hors résultat reporté) sont en diminution de 3,04 % et s'élèvent à 10 210 513,31 € (10 530 506,78 € en 2018).

• **Les produits des services et du domaine (chapitre 70)**

Au vu du contexte économique et des difficultés rencontrées par les familles, la municipalité a décidé en décembre 2018 de limiter l'augmentation des tarifs municipaux à 1,10 %. Je vous rappelle que nous pratiquons sur l'ensemble des tarifs liés aux activités proposées aux Harfleurais, une politique de quotients familiaux permettant à chaque famille de bénéficier d'une aide municipale calculée sur la base de ses revenus et sa composition.

La tarification des services à la population représente donc 1 128 308,29 € en 2019, soit 10,68 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce poste est en diminution de 1,21 % (- 13 837,66 €) par rapport à l'inscription du Budget Primitif 2018.

Ce chapitre comprend aussi les recettes liées à la convention de services partagés avec la Communauté Urbaine qui évoluent ainsi :

Libellé	B.P. 2019	Évolution BP/BP	B.P. 2018	Évolution BP/BP	B.P. 2017
Convention de services partagés	88 000,00 €	-31,06%	127 656,00 €	-2,01%	130 268,00 €
Convention remboursement mutualisation informatique	65 600,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €
Total	153 600,00 €	20,32%	127 656,00 €	-2,01%	130 268,00 €

En raison de la mutualisation du service informatique avec la Communauté Urbaine en 2019, les frais de maintenance de différents logiciels dont les contrats en cours sont réglés par la Ville nous seront remboursés par la Communauté Urbaine. Une provision de 65 600 € a donc été inscrite au Budget Primitif.

• **Impôts et taxes (chapitre 73)**

Ce chapitre atteint 6 165 412,16 €, soit une baisse de 4,39 % (- 283 363,08 €) par rapport à l'inscription du budget 2018.

Le produit fiscal inscrit au Budget Primitif 2019 est calculé en fonction de **bases estimées**. En fonction des données transmises par les services fiscaux, un ajustement budgétaire sera réalisé lors du budget supplémentaire 2019.

Ce produit fiscal estimé à 4 075 424 € est décomposé ainsi :

	Evolution réelles des bases			Estimation 2019/2021		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
% d'évolution	-	2,47%	0,44%	1,20%	1,00%	1,00%
Taxe Habitation	8 522 878 €	8 805 000 €	8 745 000 €	8 849 940 €	8 938 439 €	9 027 824 €
Foncier Bâti	7 903 824 €	8 028 000 €	8 162 000 €	8 259 944 €	8 342 543 €	8 425 969 €
Foncier Non Bâti	14 839 €	14 700 €	15 000 €	15 180 €	15 180 €	15 332 €
Total	16 441 541 €	16 847 700 €	16 922 000 €	17 125 064 €	17 296 163 €	17 469 124 €

	Évolution du produit à taux constants 2017 / 2021					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taxe Habitation	1 338 944 €	1 424 649 €	1 414 941 €	1 431 920 €	1 446 239 €	1 460 702 €
Foncier Bâti	2 447 814 €	2 560 932 €	2 603 678 €	2 634 922 €	2 661 271 €	2 687 884 €
Foncier Non Bâti	8 144 €	8 067 €	8 480 €	8 581 €	8 581 €	8 667 €
Total produits	3 794 902 €	3 993 648 €	4 027 099 €	4 075 424 €	4 116 092 €	4 157 253 €
	<i>Écart / N-1</i>	198 746 €	33 451 €	48 325 €	40 668 €	41 161 €

Les reversements de fiscalité par la Communauté Urbaine comprennent l'Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle (ACTP) et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

Évolution des recettes de la CODAH

Libellé	B.P. 2019	Évolution BP/BP	B.P. 2018	Évolution BP/BP	B.P. 2017
Attribution compensation T.P.	158 663,16 €	-56,61%	365 653,00 €	-2,57%	375 300,00 €
Dotation de Solidarité Communautaire	1 313 279,00 €	0,10%	1 311 939,24 €	1,12%	1 297 344,89 €
Total	1 471 942,16 €	-12,26%	1 677 592,24 €	0,30%	1 672 644,89 €

La diminution de l'Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle prend en compte uniquement la mutualisation du service informatique. Ce montant fera l'objet d'une révision lors de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) en juin prochain qui évaluera les transferts de charges liés à la voirie, l'urbanisme, l'énergie, le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Les principales recettes de fiscalité indirecte dont le montant varie en fonction du contexte économique et du nombre de redevables sont les suivantes :

- Taxe additionnelle aux droits de mutation, taxe publicité foncière : 200 000 €
- Taxe sur la consommation finale d'électricité : 23 600 €. Au B.P. 2018, une somme de 150 000 € avait été inscrite. En raison du transfert de cette taxe à la Communauté Urbaine, nous ne percevrons sur l'exercice 2019 que le reversement au titre du 4^{ème} trimestre 2018, soit 23 600 €.
- Taxe locale sur la publicité extérieure : 61 000 €.
- Fond National de Garantie de Ressources (versé par l'État) : 294 546 €.

- **Dotations et participations (chapitre 74)**

Le chapitre 74 atteint 2 498 402,54 €, soit une diminution de 29 683,46 € (- 1,17 %) par rapport à l'inscription du budget 2018.

L'estimation de D.G.F inscrite au Budget Primitif 2019 est de 1 368 845 €, soit - 15 902 € / 2018 (- 1,15 %).

Notre Dotation de Solidarité Rurale devrait augmenter pour atteindre 108 619 € en 2019 (+ 3 434 € / au B.P. 2018).

En ce qui concerne la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), le Budget Primitif prévoit une inscription budgétaire de 316 960 € (+ 17 573 € / au B.P. 2018).

Évolution des dotations

Libellé	B.P. 2019	Évolution BP/BP	B.P. 2018	Évolution BP/BP	B.P. 2017
Dotation globale de fonctionnement	1 368 845,00 €	-1,15%	1 384 747,00 €	98,91%	1 400 000,00 €
Dotation de solidarité rurale	108 619,00 €	3,26%	105 185,00 €	110,72%	95 000,00 €
Dotation de solidarité urbaine	316 960,00 €	5,87%	299 387,00 €	114,79%	260 824,00 €
Dotation de Compensation de Taxe Professionnelle	155 042,00 €	0,00%	155 042,00 €	100,00%	155 042,00 €
Total	1 949 466,00 €	0,26%	1 944 361,00 €	101,75%	1 910 866,00 €

Le FCTVA élargi à certaines dépenses d'entretien du patrimoine doit nous apporter des recettes complémentaires en fonctionnement. Ainsi, une recette de 8 860 € a été inscrite au budget (- 3 320 € / au B.P.2018).

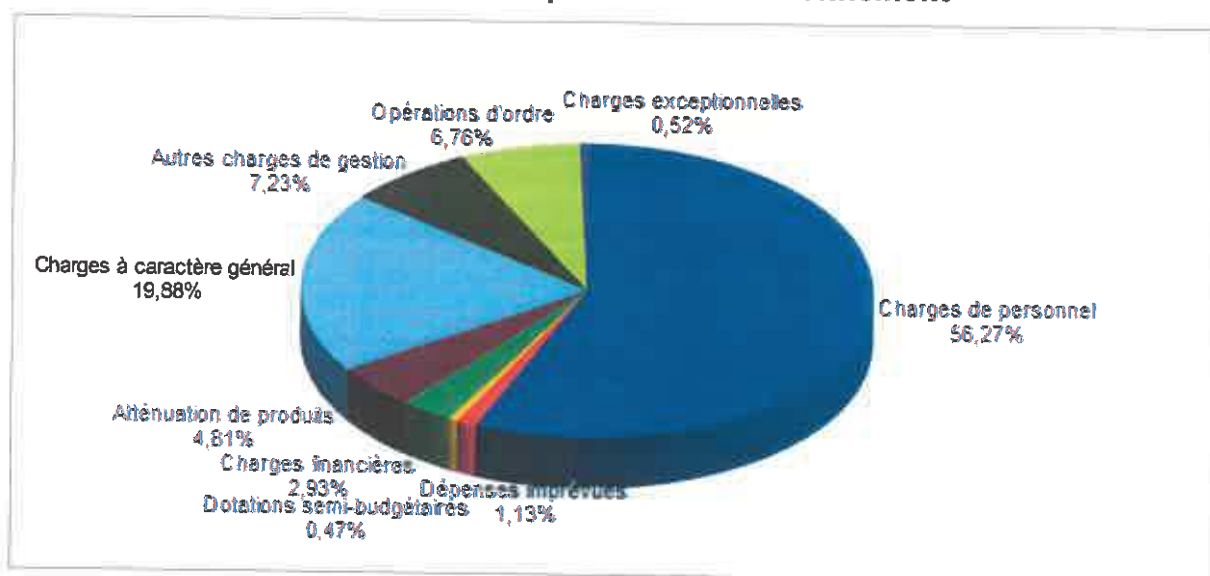
En 2018, nous avons constaté une recette du Fonds Départemental de Taxe Professionnelle de 69 261 €. Notre prévision de recettes pour 2019 s'établit à hauteur de 64 900 €, soit une diminution de 0,94 %.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	B.P. 2019	Evolution	B.P. 2018	Evolution	B.P. 2017
011	Charges à caractère général (activités, carburant, alimentation)	2 106 944,40 €	-8,89 %	2 312 516,87 €	2,49 %	2 256 391,12 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 964 138,92 €	-3,02 %	6 150 000,00 €	-0,02 %	6 151 140,13 €
014	Atténuation de produits (F.P.I.C., reversement C.U.)	505 295,00 €	269,43 %	136 778,00 €	-8,81 %	150 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	765 873,70 €	-17,60 %	929 436,84 €	-2,45 %	952 758,86 €
66	Charges financières (intérêts des emprunts)	310 859,83 €	-8,27 %	338 881,88 €	-9,10 %	372 815,06 €
67	Charges exceptionnelles (bourses, prix, aides aux façades...)	54 605,00 €	1,00 %	54 062,50 €	11,68 %	48 409,67 €
68	Dotations semi-budgétaires	50 000,00 €	-	0,00 €	-100,00 %	12 615,96 €
022	Dépenses imprévues	120 000,00 €	-20,00 %	150 000,00 €	26,67 %	118 414,08 €
	Total des opérations réelles	9 877 716,85 €	-1,93 %	10 071 676,09 €	0,09 %	10 062 544,88 €
023	Virement à la section d'investissement	462 296,52 €	4,20 %	443 661,77 €	-	0,00 €
042	Transfert entre sections	253 821,75 €	-	315 249,13 €	-15,78 %	374 307,75 €
	Total des opérations d'ordre	716 118,27 €	-5,64 %	758 910,90 €	102,75 %	374 307,75 €
	Total des dépenses de fonctionnement	10 593 835,12 €	-2,19 %	10 830 586,99 €	3,77 %	10 436 852,63 €

Structure des dépenses de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement, prévues à hauteur de 9 877 716,85 €, sont en diminution de 1,93 % soit - 193 959,24 €.

• Les charges générales (chapitre 011)

Les charges générales concernent les achats de prestations de services, de fluides, de fournitures d'entretien et de petit équipement, l'entretien et réparation de notre patrimoine (biens immobiliers et mobiliers), les frais d'alimentation, d'affranchissement, de téléphonie etc...

Une inscription budgétaire à hauteur de 2 106 944,40 € est prévue pour ce chapitre, représentant une diminution de 8,89 % par rapport au B.P. 2018 (- 205 572,47 €).

Les charges liées aux fluides (426 310 €) sont en diminution de 14,94 %, soit une évolution de -74 870,00 €.

• Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les hypothèses retenues pour établir le Budget Primitif 2019 sont les suivantes :

- Maintien des évolutions individuelles de carrière (grade et échelon) et intégration du Glissement Vieillesse Technicité qui aboutissent à une évolution mécanique des dépenses de personnel à effectif constant,

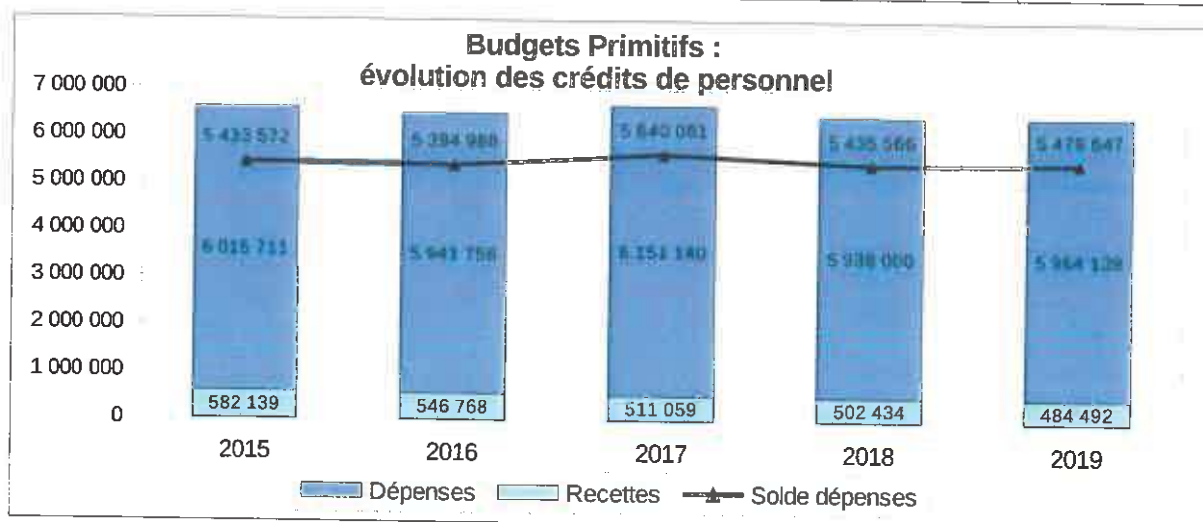
- Deux postes en "sureffectif budgétaire" dans le cadre de reclassements professionnels suite à maladie,
- Recrutement de deux agents à la fin des Contrats d'avenir en octobre 2019 (fin de la subvention d'État),
- Remplacement temporaire de trois agents en disponibilité,
- Des recrutements échelonnés sur l'année suite à des départs en retraite ou des mutations,
- Par ailleurs, il sera intégré au chapitre 011, la dépense liée au nouveau contrat de location-nettoyage des vêtements de travail, pour 20 000 €.

Dans le Rapport d'Orientations Budgétaires, nous avons évoqué l'objectif de ne pas dépasser une augmentation de + 1 % pour ce chapitre à périmètre égal (en tenant compte des transferts de personnels vers la Communauté Urbaine).

Le travail budgétaire affiné lié à nos choix de gestion nous permettent d'inscrire au B.P. 2019 une somme de 5 964 138,92 € soit + 0,44 % par rapport au Budget 2018 à périmètre égal.

B.P. 2018	C.A. 2018	BP 2018 recalculé	CA 2018 recalculé	B.P. 2019	Evolution BP/CA recalculé	Evolution BP/BP recalculé
6 150 000,00 €	5 993 691,71	5 938 000,00	5 781 691,71	5 964 138,92	3,16 %	0,44 %

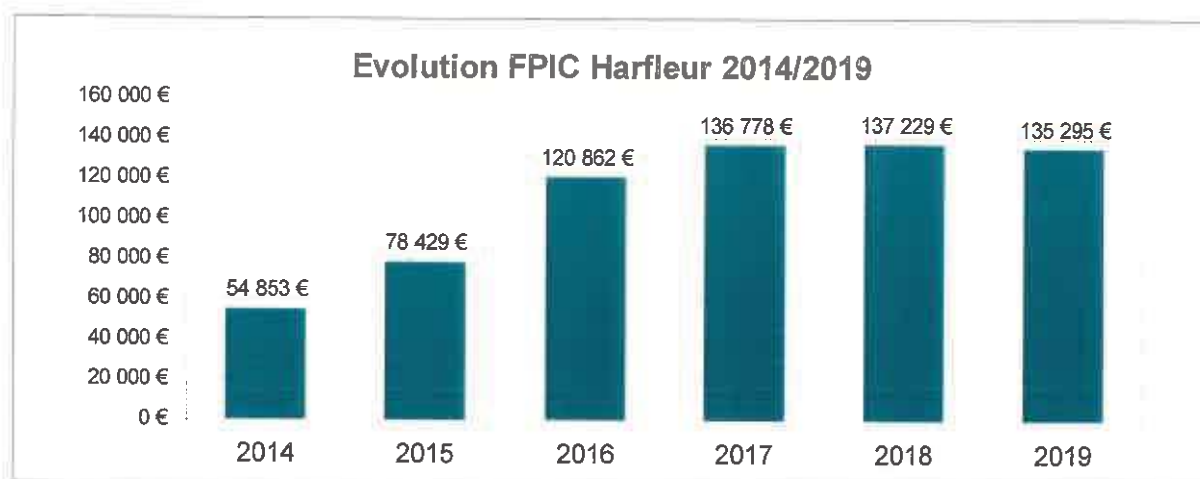
Personnel	BP 2019	BP 2018 recalculé	BP 2017	BP 2016	BP 2015
Total des dépenses	5 964 138,92	5 938 000,00	6 151 140,13	5 941 755,94	6 015 711,28
Total des recettes	484 492,00	502 434,00	511 059,00	546 768,00	582 139,00
Dépenses nettes	5 479 646,92	5 435 566,00	5 640 081,13	5 394 987,94	5 433 050,00



• **Reversement au fonds de péréquation horizontale (chapitre 014)**

Harfleur contribue au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), car tout en étant une commune "pauvre", nous appartenons à une agglomération "riche".

Comme prévu dans le cadre de la Loi de Finances 2019 et tenant compte de la création de la Communauté Urbaine, notre contribution au FPIC devrait baisser en 2019. Dans l'attente du chiffrage définitif, l'estimation est arrêtée à 135 295 €.



• **Subventions et contributions (chapitre 65)**

Les charges de gestion courante passent de 929 436,84 € en 2018 à 765 873,70 € en 2019, soit une baisse de 17,60 % par rapport à 2018 (- 163 563,14 €). Cette baisse s'explique par le transfert de la contribution au service incendie (162 918 € en 2018) à la Communauté Urbaine en 2019.

Ce chapitre retrace notamment les dépenses concernant :

- la contribution au SIEHGO : 50 000 €, identique à 2018
- le versement des indemnités et cotisations des élus pour 138 040 €
- les subventions de fonctionnement aux associations pour 350 024,72 €
- la subvention au CCAS pour 210 077,98 €

• **Charges financières (chapitre 66)**

L'ancienneté de certains de nos contrats, les effets des renégociations de 2015 continuent d'avoir un impact sur 2019.

Les charges financières (chapitre 66) inscrites au Budget Primitif s'élèvent à 310 859,83 € et diminuent de 8,27 % (-28 022,05 €) par rapport au Budget précédent.

	2017	Variation	2018	Variation	2019
Intérêts versés	352 723 €	-3,92 %	338 882 €	-5,57 %	320 000 €

• **Dépenses imprévues (chapitre 022)**

Une provision pour dépenses imprévues de 120 000 € a été inscrite au Budget Primitif représentant 1,13 % des dépenses de fonctionnement. Le montant de ce chapitre est réglementairement limité à 7,5 % des dépenses de la section.

V - La section d'investissement

Tous mouvements confondus, la section d'investissement s'équilibre à 2 571 372,92 €, soit une hausse de 12,55 % par rapport au Budget Primitif 2018 (pour mémoire : 2 284 638,80 €).

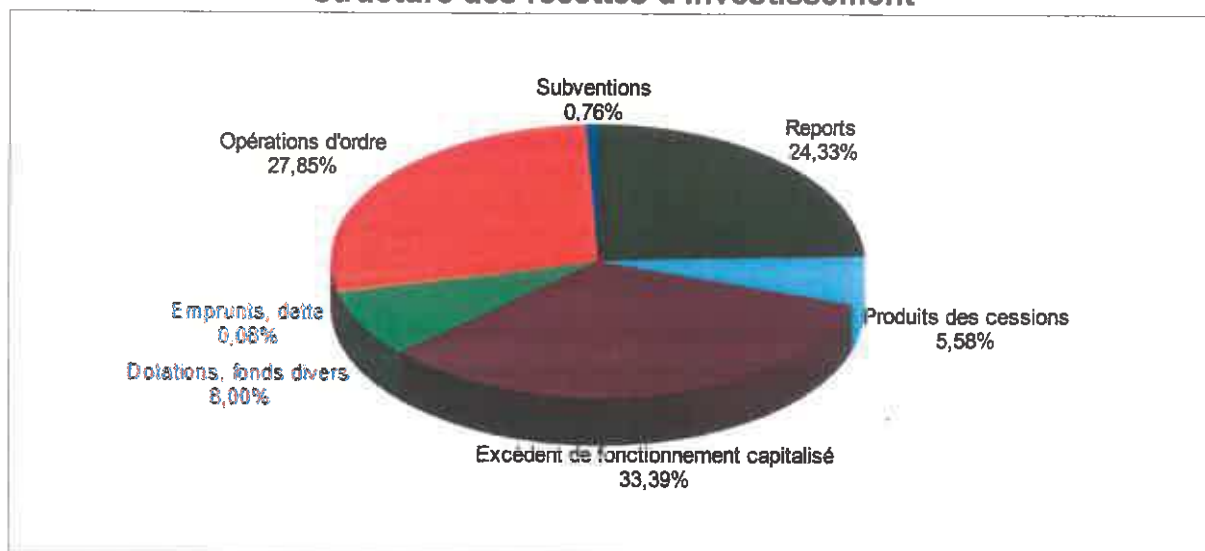
		Dépenses	Recettes
Section d'investissement	Opérations réelles	2 546 637,15 €	1 855 254,65 €
	Opérations d'ordre	24 735,77 €	716 118,27 €
Total d'investissement		2 571 372,92 €	2 571 372,92 €

Les recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	B.P. 2019	Evolution	B.P. 2018	Evolution	B.P. 2017
10	Dotations, fonds divers et réserves	205 754,00 €	-3,81 %	213 900,00 €	-20,78 %	270 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	858 663,81 €	305,75 %	211 621,97 €	-45,28 %	386 742,25 €
13	Subventions d'investissement reçues	19 635,00 €	-94,93 %	387 150,34 €	-15,01 %	455 514,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 100,00 €	0,00 %	2 100,00 €	0,00 %	2 100,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	143 556,21 €	0,00 %	143 556,21 €	-82,78 %	833 600,00 €
	Report de l'année précédente	625 545,63 €	10,25 %	567 399,38 €	-27,42 %	781 785,38 €
	Total des opérations réelles	1 855 254,65 €	21,60 %	1 525 727,90 €	-44,11 %	2 729 741,63 €
021	Virement de la section de fonctionnement	462 296,52 €	4,20 %	443 661,77 €	-	0,00 €
040	Opérations d'ordre – Entre sections	253 821,75 €	-19,49 %	315 249,13 €	-15,78 %	374 307,75 €
	Total des opérations d'ordre	716 118,27 €	-5,64 %	758 910,90 €	102,75 %	374 307,75 €
	Total des recettes d'investissement	2 571 372,92 €	12,55 %	2 284 638,80 €	-26,40 %	3 104 049,38 €

Structure des recettes d'investissement



Les recettes réelles d'investissement, prévues à hauteur de 1 855 254,65 €, sont en hausse de 21,60 % (+ 329 526,75 €) par rapport au budget 2018.

Il n'y a pas d'inscription d'emprunt au Budget Primitif 2019.

- **les dotations et fonds divers (chapitre 10)**

Ce chapitre comprend les recettes suivantes :

- F.C.T.V.A : 135 754 €
- Taxe d'aménagement : 70 000 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 858 663,81 €

- **Les subventions et participations (chapitre 13)**

Pour l'instant, dans l'attente des arrêtés d'attribution de subvention, seules deux subventions pour un montant total de 19 635 € sont inscrites au Budget Primitif. Il s'agit de fonds de concours de la CODAH pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire destiné aux services techniques (5 000 €) et de la réfection du plateau semi-piétonnier (14 635 €).

• **Les ventes de patrimoine (chapitre 024)**

Le Budget Primitif 2019, prévoit l'inscription de 143 556 € au titre de l'acquisition par Logéo Seine-Estuaire de parcelles appartenant à la Ville dans le secteur de l'impasse Gambetta. L'acte de vente a été signé en décembre 2016, le versement des fonds sera effectué dès le fin des fouilles menées dans le secteur et devant s'achever en juin.

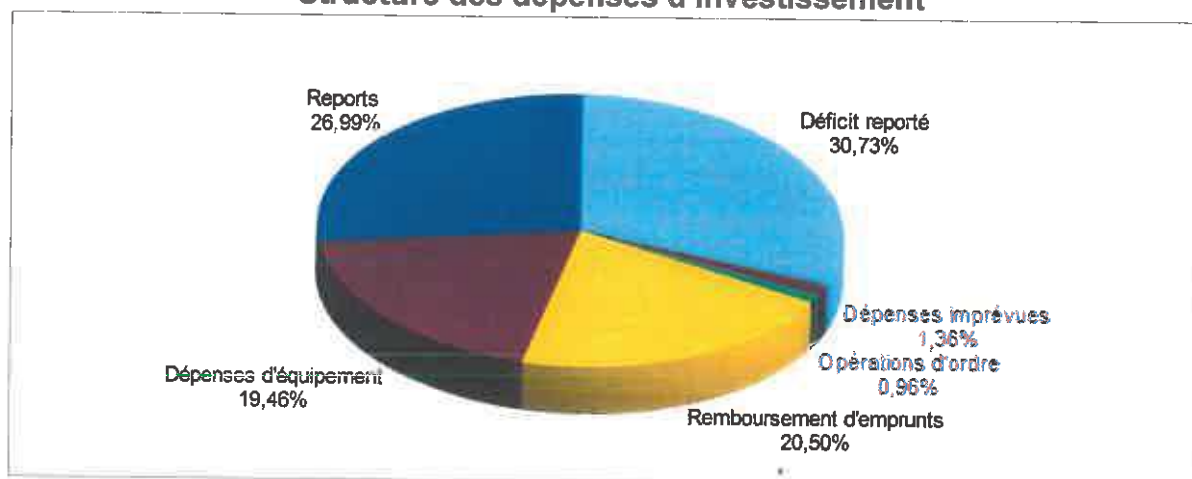
Les restes à réaliser s'élèvent à 625 545,63 €. Il s'agit notamment de subventions à percevoir pour le Centre Technique Municipal (263 083,98 €), pour les travaux de réhabilitation de la Salle René Cance (204 195 €), pour les démolitions de l'impasse des prés (111 000 €)...

Les dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	B.P. 2019	Evolution	B.P. 2018	Evolution	B.P. 2017
20	Immobilisations incorporelles (frais études, logiciels...)	10 000,00 €	-11,19 %	11 260,00	-62,20 %	29 789,00 €
204	Subventions d'équipement versées	3 000,00 €	200,00 %	1 000,00	-97,01 %	33 475,00 €
21	Immobilisations corporelles (terrains, matériels, mobiliers)	183 757,71 €	-21,96 %	235 457,16	-10,23 %	262 282,07 €
23	Immobilisations en cours (travaux, aménagements, construc.)	303 570,00 €	-44,11 %	543 180,00	-31,52 %	793 211,26 €
16	Remboursement d'emprunts (capital des emprunts)	527 100,00 €	-10,98 %	592 100,00	-15,21 %	698 285,00 €
020	Dépenses imprévues	35 000,00 €	-30,00 %	50 000,00	36,77 %	36 556,55 €
001	Déficit d'investissement reporté	790 120,66 €	2455,92 %	30 913,41	-94,17 %	530 211,09 €
	Reports de l'année précédente	694 088,78 €	-7,22 %	748 107,94	17,20 %	638 316,54 €
	Total des opérations réelles	2 546 637,15 €	15,13 %	2 212 018,51 €	-26,81 %	3 022 126,51 €
040	Opérations d'ordre – Transfert entre sections	24 735,77 €	-65,94 %	72 620,29 €	-11,36 %	81 922,87 €
	Total des opérations d'ordre	24 735,77 €	-65,94 %	72 620,29 €	-11,36 %	81 922,87 €
	Total des dépenses d'investissement	2 571 372,92 €	12,55 %	2 284 638,80 €	-26,40 %	3 104 049,38 €

Structure des dépenses d'investissement



Les dépenses réelles d'investissement sont en augmentation de 15,13 % par rapport au Budget précédent en atteignant 2 546 637,15 € contre 2 212 018,51 € en 2018.

• **Remboursement de la dette (chapitre 16)**

Le remboursement en capital de la dette s'établit à 525 000 €, soit en réduction de 67 100 € par rapport à 2018 (-11,33 %).

• **Dépenses d'équipement (chapitre 20, 21 et 23)**

Les dépenses d'équipement correspondent aux investissements, hors le remboursement du capital de la dette.

Les dépenses d'équipement brut (500 327,71 €) représentent 59 € par habitant :

- 303 570 € pour des travaux d'aménagement et constructions,
- 183 757,71 € pour des acquisitions de biens et de matériels,
- 10 000 € pour des frais d'étude ou logiciels,
- 3 000 € pour les subventions d'aide aux enseignants.

Les principales dépenses d'équipement de 2019 sont :

- Les travaux de rénovation de la salle de sport René Cance : 194 000 €
- Place Guy de Maupassant - Opération cœur de quartier commerçant: 45 000 €
- L'informatisation des classes des écoles primaires (2^{ème} année) : 45 180 €
- Centre Technique Municipal - Phase IV : 10 000 €
- Des travaux dans divers bâtiments : 37 800 € dont 20 000 € pour la réfection des sols des écoles, 7 000 € pour la Maison des Associations, 3 500 € au stade Maurice Thorez ...
- Des achats de matériels informatique et de reproductions (photocopieurs) : 21 440 €
- Des travaux d'enherbement et de clôtures dans l'Impasse des Prés : 30 000 €
- Des achats de matériels et véhicule : 80 574,10 € (véhicules électriques et/ou hybrides : 48 924,10 € et matériels service MHL 31 650 €)
- L'enveloppe annuelle d'investissement de petits matériels pour les écoles : 6 729,61 € et 3 500 € pour l'achat de rideaux pour les écoles
- Le rachat d'une petite parcelle de terrain sur le Cantipou : 8 400 €
- L'enveloppe annuelle consacrée aux achat d'œuvres d'art et aux archives : 2 820 €

Les restes à réaliser s'élèvent à 694 088,78 €. Il s'agit de sommes engagées (commandes en cours, marchés signés) mais non encore payées puisque les prestations ne sont pas entièrement exécutées : travaux de réhabilitation de la Salle René Cance (351 679,87 €), travaux du Centre Technique Municipal (84 357,72 €), travaux de voirie (43 022,28 €), aménagement du carrefour de la gaité (31 475 €)...

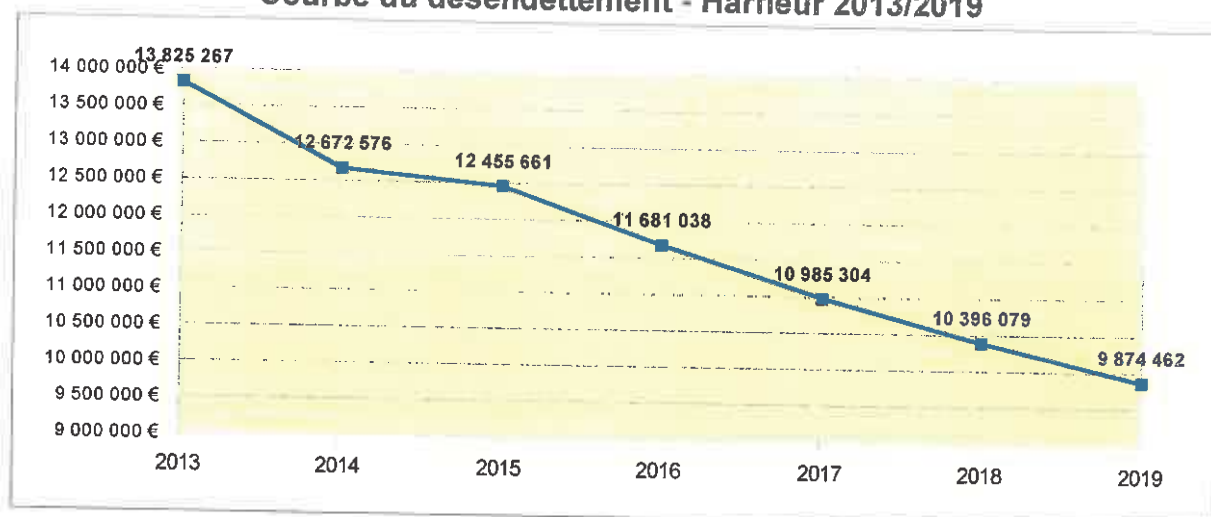
VI - L'endettement

L'annuité inscrite au Budget Primitif 2019 (capital + intérêts annuels hors ICNE) a été réduite de 10,31 % par rapport au B.P. 2018 pour se situer à 845 000 €.

	B.P. 2019	Evolution	B.P. 2018	B.P. 2017	B.P. 2016
Encours au 01/01	10 396 079,36 €	-5,36%	10 985 303,81 €	11 681 037,77 €	12 455 661,40 €
Intérêts des emprunts	320 000,00 €	-8,57%	350 000,00 €	380 000,00 €	425 000,00 €
Capital des emprunts	525 000,00 €	-11,33%	592 100,00 €	696 185,00 €	774 795,00 €
Annuité de la dette	845 000,00 €	-10,31%	942 100,00 €	1 076 185,00 €	1 199 795,00 €

Au 31 décembre 2019, en raison du non recours à l'emprunt en 2019, notre encours devrait se situer à 9 874 462 €, soit une baisse de 5,02 % par rapport à 2018 (- 521 617,51 €).

Courbe du désendettement - Harfleur 2013/2019



VII - L'autofinancement

	Compte Administratif 2015	Compte Administratif 2016	Compte Administratif 2017	Compte Administratif 2018	Budget Primitif 2018 (1)	2019 estimation (2)	2019 estimation (3)
Épargne de gestion	984 725,56	1 124 152,84	1 060 523,26	1 565 681,41	1 010 629,58	693 656,29	1 549 487,16
Intérêts de la dette	395 461,19	377 453,19	352 722,64	324 338,97	324 338,97	310 859,83	310 859,83
Épargne brute	589 264,37	746 699,65	707 800,62	1 241 342,44	686 290,61	382 796,46	1 238 627,33
Remboursements de dette	1 114 914,64	774 623,63	695 733,94	589 224,45	589 224,45	525 000,00	525 000,00
Épargne nette	-525 650,27	-27 923,98	12 066,68	652 117,99	97 066,16	-142 203,54	713 627,33

(1) Estimation épargnes sur les chiffres BP 2018

(2) Estimation sur les chiffres du BP 2019

(3) Estimation sur les chiffres du BP 2019 avec application des taux de réalisation constatés au 2018 : recettes : 97,39 % dépenses 88,58 %

VIII - Les ratios financiers

Les ratios financiers prévus par le Code Général de Collectivités Territoriales ont évolué ainsi :

		Moyennes nationales de la strate DGCL (2016)	B.P. 2019	B.P. 2018	B.P. 2017
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	941,00	1 156,07	1 196,87	1 207,12
2	Produit des impositions directes / Population	508,00	479,41	478,88	479,11
3	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 128,00	1 201,10	1 251,40	1 239,72
4	Dépenses d'équipement brut / Population	257,00	58,86	93,99	134,21
5	Encours de la dette / Population	888,00	1 161,56	1 235,42	1 317,81
6	Dotations globales de fonctionnement / Population	164,00	161,02	164,56	167,95
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	55,40%	60,69%	61,06%	61,13%
9	Dépenses fonct. et remb. dette en capital / Recettes réelles fonct.	91,30%	101,39%	101,25%	104,11%
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles fonctionnement	22,80%	4,90%	7,51%	10,83%
11	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	78,70%	96,71%	98,72%	106,30%

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - HARFLEUR (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21760341400012

POSTE COMPTABLE : Centre des Finances Publiques Harfleur

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : VILLE D'HARFLEUR (3)

ANNEE 2019

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	29
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	30
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	35
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	36
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	37
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	39
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	40
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	41
A4 - Etat des provisions	42
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	43
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	44
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	46
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	49
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	50
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	51
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	54
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	55
C3.2 - Liste des établissements publics créés	56
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	57
--	----

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 76341	HARFLEUR VILLE D'HARFLEUR	BP 2019
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	8501
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	11
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
C.O.D.A.H	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
8 288 127	9 673 719	1 145.36	1 074.30

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 156.07	941
2	Produit des impositions directes/population	479.41	508
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 201.10	1 128
4	Dépenses d'équipement brut/population	58.86	257
5	Encours de dette/population	1 161.56	888
6	DGF/population	161.02	164
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	60.69 %	55.40 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	101.39 %	91.30 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	4.90 %	22.80 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	96.71 %	78.70 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	10 593 835,12	10 235 249,08
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 358 586,04
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		10 593 835,12	10 593 835,12

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 087 163,48	1 945 827,29
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	694 088,78	625 545,63
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 790 120,66	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 571 372,92	2 571 372,92

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	13 165 208,04	13 165 208,04
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 312 516,87	0,00	2 106 944,40	2 106 944,40	2 106 944,40
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 150 000,00	0,00	5 964 138,92	5 964 138,92	5 964 138,92
014	Atténuations de produits	136 778,00	0,00	505 295,00	505 295,00	505 295,00
65	Autres charges de gestion courante	929 436,84	0,00	765 873,70	765 873,70	765 873,70
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		9 528 731,71	0,00	9 342 252,02	9 342 252,02	9 342 252,02
66	Charges financières	338 881,88	0,00	310 859,83	310 859,83	310 859,83
67	Charges exceptionnelles	54 062,50	0,00	54 605,00	54 605,00	54 605,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
022	Dépenses imprévues	150 000,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		10 071 676,09	0,00	9 877 716,85	9 877 716,85	9 877 716,85
023	Virement à la section d'investissement (5)	443 661,77		462 296,52	462 296,52	462 296,52
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	315 249,13		253 821,75	253 821,75	253 821,75
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		758 910,90		716 118,27	716 118,27	716 118,27
TOTAL		10 830 586,99	0,00	10 593 835,12	10 593 835,12	10 593 835,12

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 593 835,12
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	193 584,00	0,00	188 008,00	188 008,00	188 008,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 142 145,95	0,00	1 128 308,29	1 128 308,29	1 128 308,29
73	Impôts et taxes	6 448 775,24	0,00	6 165 412,16	6 165 412,16	6 165 412,16
74	Dotations et participations	2 528 086,00	0,00	2 498 402,54	2 498 402,54	2 498 402,54
75	Autres produits de gestion courante	176 555,72	0,00	202 556,32	202 556,32	202 556,32
Total des recettes de gestion courante		10 489 146,91	0,00	10 182 687,31	10 182 687,31	10 182 687,31
76	Produits financiers	16 359,87	0,00	100,00	100,00	100,00
77	Produits exceptionnels	25 000,00	0,00	27 726,00	27 726,00	27 726,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		10 530 506,78	0,00	10 210 513,31	10 210 513,31	10 210 513,31
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	72 620,29		24 735,77	24 735,77	24 735,77
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		72 620,29		24 735,77	24 735,77	24 735,77
TOTAL		10 603 127,07	0,00	10 235 249,08	10 235 249,08	10 235 249,08

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	358 586,04
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 593 835,12
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	691 382,50
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
- (6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	11 260,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	1 000,00	81 475,00	3 000,00	3 000,00	84 475,00
21	Immobilisations corporelles	235 457,16	53 579,91	183 757,71	183 757,71	237 337,62
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	543 180,00	484 231,87	303 570,00	303 570,00	787 801,87
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	790 897,16	619 286,78	500 327,71	500 327,71	1 119 614,49
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	74 802,00	0,00	0,00	74 802,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	592 100,00	0,00	527 100,00	527 100,00	527 100,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
	Total des dépenses financières	642 100,00	74 802,00	562 100,00	562 100,00	636 902,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 432 997,16	694 088,78	1 062 427,71	1 062 427,71	1 756 516,49
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	72 620,29		24 735,77	24 735,77	24 735,77
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	72 620,29		24 735,77	24 735,77	24 735,77
	TOTAL	1 505 617,45	694 088,78	1 087 163,48	1 087 163,48	1 781 252,26

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	790 120,66
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 571 372,92
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	387 150,34	625 545,63	19 635,00	19 635,00	645 180,63
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	387 150,34	625 545,63	19 635,00	19 635,00	645 180,63
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	213 900,00	0,00	205 754,00	205 754,00	205 754,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	211 621,97	0,00	858 663,81	858 663,81	858 663,81
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 100,00	0,00	2 100,00	2 100,00	2 100,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	143 556,21	0,00	143 556,21	143 556,21	143 556,21
	Total des recettes financières	571 178,18	0,00	1 210 074,02	1 210 074,02	1 210 074,02
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	958 328,52	625 545,63	1 229 709,02	1 229 709,02	1 855 254,65

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	443 661,77		462 296,52	462 296,52	462 296,52
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	315 249,13		253 821,75	253 821,75	253 821,75
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		758 910,90		716 118,27	716 118,27	716 118,27
TOTAL		1 717 239,42	625 545,63	1 945 827,29	1 945 827,29	2 571 372,92

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 571 372,92
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	691 382,50
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 106 944,40		2 106 944,40
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 964 138,92		5 964 138,92
014	Atténuations de produits	505 295,00		505 295,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	765 873,70		765 873,70
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	310 859,83	0,00	310 859,83
67	Charges exceptionnelles	54 605,00	0,00	54 605,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	50 000,00	253 821,75	303 821,75
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	120 000,00		120 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		462 296,52	462 296,52
Dépenses de fonctionnement – Total		9 877 716,85	716 118,27	10 593 835,12

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 593 835,12
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	74 802,00	0,00	74 802,00
13	Subventions d'investissement	0,00	6 241,03	6 241,03
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	527 100,00	0,00	527 100,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		18 494,74	18 494,74
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	10 000,00	0,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	84 475,00	0,00	84 475,00
21	Immobilisations corporelles (6)	237 337,62	0,00	237 337,62
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	787 801,87	0,00	787 801,87
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	35 000,00		35 000,00
Dépenses d'investissement – Total		1 756 516,49	24 735,77	1 781 252,26

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	790 120,66
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 571 372,92
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	188 008,00		188 008,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 128 308,29		1 128 308,29
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	6 165 412,16		6 165 412,16
74	Dotations et participations	2 498 402,54		2 498 402,54
75	Autres produits de gestion courante	202 556,32	0,00	202 556,32
76	Produits financiers	100,00	0,00	100,00
77	Produits exceptionnels	27 726,00	24 735,77	52 461,77
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		10 210 513,31	24 735,77	10 235 249,08

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	358 586,04
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 593 835,12
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	205 754,00	0,00	205 754,00
13	Subventions d'investissement	645 180,63	0,00	645 180,63
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	2 100,00	0,00	2 100,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		253 821,75	253 821,75
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		462 296,52	462 296,52
024	Produits des cessions d'immobilisations	143 556,21		143 556,21
Recettes d'investissement – Total		996 590,84	716 118,27	1 712 709,11

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	858 663,81
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 571 372,92
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	2 312 516,87	2 106 944,40	2 106 944,40
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	6 810,00	2 800,00	2 800,00
60611	Eau et assainissement	50 430,00	53 910,00	53 910,00
60612	Energie - Electricité	250 750,00	172 400,00	172 400,00
60621	Combustibles	200 000,00	200 000,00	200 000,00
60622	Carburants	35 750,00	44 000,00	44 000,00
60623	Alimentation	346 083,75	307 097,50	307 097,50
60624	Produits de traitement	1 938,00	1 660,00	1 660,00
60628	Autres fournitures non stockées	99 109,00	91 640,00	91 640,00
60631	Fournitures d'entretien	27 150,00	30 650,00	30 650,00
60632	Fournitures de petit équipement	120 392,00	109 156,00	109 156,00
60633	Fournitures de voirie	5 000,00	4 500,00	4 500,00
60636	Vêtements de travail	23 300,00	12 000,00	12 000,00
6064	Fournitures administratives	16 000,00	21 570,00	21 570,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	11 900,00	12 250,00	12 250,00
6067	Fournitures scolaires	41 609,87	29 802,18	29 802,18
6068	Autres matières et fournitures	1 400,00	750,00	750,00
6132	Locations immobilières	650,00	450,00	450,00
6135	Locations mobilières	31 376,00	33 530,00	33 530,00
614	Charges locatives et de copropriété	230,00	80,00	80,00
61521	Entretien terrains	25 050,00	24 150,00	24 150,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	89 380,00	75 000,00	75 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	1 500,00	1 500,00	1 500,00
615232	Entretien, réparations réseaux	500,00	500,00	500,00
61524	Entretien bois et forêts	15 000,00	9 100,00	9 100,00
61551	Entretien matériel roulant	35 000,00	30 000,00	30 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	24 640,00	29 940,00	29 940,00
6156	Maintenance	159 185,00	156 000,00	156 000,00
6161	Multirisques	33 700,00	32 516,69	32 516,69
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	55 000,00	65 000,00	65 000,00
6168	Autres primes d'assurance	2 500,00	427,74	427,74
6182	Documentation générale et technique	6 501,00	6 898,00	6 898,00
6184	Versements à des organismes de formation	31 120,00	36 000,00	36 000,00
6188	Autres frais divers	141 144,00	125 906,52	125 906,52
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	4 750,00	1 900,00	1 900,00
6226	Honoraires	10 500,00	10 500,00	10 500,00
6231	Annonces et insertions	9 100,00	9 200,00	9 200,00
6232	Fêtes et cérémonies	117 935,00	87 616,00	87 616,00
6237	Publications	16 500,00	16 500,00	16 500,00
6247	Transports collectifs	66 161,25	57 536,25	57 536,25
6251	Voyages et déplacements	5 200,00	5 720,00	5 720,00
6261	Frais d'affranchissement	28 000,00	28 000,00	28 000,00
6262	Frais de télécommunications	55 000,00	51 400,00	51 400,00
627	Services bancaires et assimilés	600,00	750,00	750,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 280,00	6 357,00	6 357,00
6284	Redevances pour services rendus	4 900,00	4 600,00	4 600,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	38 100,00	32 715,52	32 715,52
6288	Autres services extérieurs	33 897,00	44 615,00	44 615,00
63512	Taxes foncières	24 415,00	23 920,00	23 920,00
63513	Autres impôts locaux	3 500,00	3 850,00	3 850,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	580,00	580,00	580,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 150 000,00	5 964 138,92	5 964 138,92
6218	Autre personnel extérieur	56 800,00	42 000,00	42 000,00
6331	Versement de transport	73 794,20	69 850,14	69 850,14
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	18 708,55	17 722,55	17 722,55
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	65 673,78	62 489,29	62 489,29
64111	Rémunération principale titulaires	3 047 680,00	2 932 068,07	2 932 068,07
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	122 660,00	54 900,00	54 900,00
64118	Autres indemnités titulaires	227 210,00	404 764,00	404 764,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64131	Rémunérations non tit.	601 924,91	557 948,15	557 948,15
64136	Indemnités préavis, licenciement non tit	9 250,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	3 266,44	5 431,00	5 431,00
64162	Emplois d'avenir	57 000,00	28 910,00	28 910,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	659 415,32	633 178,12	633 178,12
6453	Cotisations aux caisses de retraites	975 945,86	932 411,00	932 411,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	32 101,50	25 015,60	25 015,60
6455	Cotisations pour assurance du personnel	180 000,00	182 101,00	182 101,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	5 000,00	3 600,00	3 600,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	12 000,00	10 000,00	10 000,00
6488	Autres charges	1 569,44	1 750,00	1 750,00
014	Atténuations de produits	136 778,00	505 295,00	505 295,00
739211	Attributions de compensation	0,00	370 000,00	370 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	136 778,00	135 295,00	135 295,00
65	Autres charges de gestion courante	929 436,84	765 873,70	765 873,70
6531	Indemnités	86 400,00	102 500,00	102 500,00
6532	Frais de mission	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6533	Cotisations de retraite	14 350,00	8 000,00	8 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	30 100,00	18 000,00	18 000,00
6535	Formation	6 100,00	8 540,00	8 540,00
6541	Créances admises en non-valeur	4 709,78	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	162 918,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	9 280,00	17 431,00	17 431,00
657362	Subv. fonct. CCAS	210 077,98	210 077,98	210 077,98
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	352 446,08	350 024,72	350 024,72
65888	Autres	1 055,00	300,00	300,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		9 528 731,71	9 342 252,02	9 342 252,02
66	Charges financières (b)	338 881,88	310 859,83	310 859,83
66111	Intérêts réglés à l'échéance	350 000,00	320 000,00	320 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-11 118,12	-9 140,17	-9 140,17
67	Charges exceptionnelles (c)	54 062,50	54 605,00	54 605,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	500,00	1 000,00	1 000,00
6714	Bourses et prix	23 062,50	23 105,00	23 105,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	30 500,00	30 500,00	30 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	50 000,00	50 000,00
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	0,00	50 000,00	50 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	150 000,00	120 000,00	120 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		10 071 676,09	9 877 716,85	9 877 716,85
023	Virement à la section d'investissement	443 661,77	462 296,52	462 296,52
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	315 249,13	253 821,75	253 821,75
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	315 249,13	253 821,75	253 821,75
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		758 910,90	716 118,27	716 118,27
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		758 910,90	716 118,27	716 118,27
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		10 830 586,99	10 593 835,12	10 593 835,12

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 593 835,12
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	-9 140,17
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-9 140,17

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	193 584,00	188 008,00	188 008,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	193 584,00	188 008,00	188 008,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 142 145,95	1 128 308,29	1 128 308,29
70311	Concessions cimetières (produit net)	17 500,00	16 000,00	16 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	10 159,95	10 636,29	10 636,29
70323	Redev. occupat° domaine public communal	30 000,00	15 000,00	15 000,00
70328	Autres droits stationnement et location	0,00	214,00	214,00
7062	Redevances services à caractère culturel	7 750,00	8 300,00	8 300,00
70631	Redevances services à caractère sportif	1 850,00	2 500,00	2 500,00
70632	Redevances services à caractère loisir	85 806,00	90 650,00	90 650,00
7066	Redevances services à caractère social	106 500,00	101 900,00	101 900,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	297 630,00	271 300,00	271 300,00
70688	Autres prestations de services	100,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	33 712,00	37 708,00	37 708,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	230 000,00	235 000,00	235 000,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	38 218,00	28 000,00	28 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	7 200,00	7 500,00	7 500,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	4 432,00	8 000,00	8 000,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	160 000,00	145 400,00	145 400,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	89 438,00	125 600,00	125 600,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	19 900,00	22 900,00	22 900,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 950,00	1 700,00	1 700,00
73	Impôts et taxes	6 448 775,24	6 165 412,16	6 165 412,16
73111	Taxes foncières et d'habitation	4 029 805,00	4 075 424,00	4 075 424,00
73211	Attribution de compensation	365 653,00	158 663,16	158 663,16
73212	Dotat° de solidarité communautaire	1 311 939,24	1 313 279,00	1 313 279,00
73221	FNGIR	294 863,00	294 546,00	294 546,00
7336	Droits de place	36 700,00	36 900,00	36 900,00
7337	Droits de stationnement	315,00	0,00	0,00
7338	Autres taxes	1 500,00	2 000,00	2 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	150 000,00	23 600,00	23 600,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	58 000,00	61 000,00	61 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	200 000,00	200 000,00	200 000,00
74	Dotations et participations	2 528 086,00	2 498 402,54	2 498 402,54
7411	Dotat° forfaitaire	1 384 747,00	1 368 845,00	1 368 845,00
74121	Dotat° de solidarité rurale	105 185,00	108 619,00	108 619,00
74123	Dotat° de solidarité urbaine	299 387,00	316 960,00	316 960,00
744	FCTVA	12 080,00	8 860,00	8 860,00
7461	DGD	37 750,00	37 750,00	37 750,00
74712	Emplois d'avenir	29 000,00	17 984,00	17 984,00
74718	Autres participations Etat	23 440,00	25 508,00	25 508,00
7472	Participat° Régions	6 000,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	25 900,00	15 000,00	15 000,00
74748	Participat° Autres communes	95 100,00	104 413,04	104 413,04
74751	Participat° GFP de rattachement	15 000,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	73 948,00	65 521,50	65 521,50
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	300,00	0,00	0,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	155 042,00	155 042,00	155 042,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	70 600,00	64 900,00	64 900,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	7 466,00	11 000,00	11 000,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	153 141,00	160 000,00	160 000,00
7488	Autres attributions et participations	34 000,00	38 000,00	38 000,00
75	Autres produits de gestion courante	176 555,72	202 556,32	202 556,32
752	Revenus des immeubles	104 032,36	85 434,46	85 434,46
7588	Autres produits div. de gestion courante	72 523,36	117 121,86	117 121,86
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		10 489 146,91	10 182 687,31	10 182 687,31
76	Produits financiers (b)	16 359,87	100,00	100,00

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	100,00	100,00	100,00
76812	Sortie empr. risque sans IRA capital.	16 259,87	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	25 000,00	27 726,00	27 726,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	2 726,00	2 726,00
7788	Produits exceptionnels divers	25 000,00	25 000,00	25 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		10 530 506,78	10 210 513,31	10 210 513,31
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	72 620,29	24 735,77	24 735,77
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	64 412,18	18 494,74	18 494,74
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	8 208,11	6 241,03	6 241,03
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		72 620,29	24 735,77	24 735,77
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		10 603 127,07	10 235 249,08	10 235 249,08

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	358 586,04
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 593 835,12
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	11 260,00	10 000,00	10 000,00
2051	Concessions, droits similaires	11 260,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	1 000,00	3 000,00	3 000,00
2041513	GFP rat : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	1 000,00	3 000,00	3 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	235 457,16	183 757,71	183 757,71
2111	Terrains nus	0,00	8 400,00	8 400,00
2128	Autres agencements et aménagements	42 000,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	3 000,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	11 800,00	2 000,00	2 000,00
2152	Installations de voirie	11 000,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	14 100,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	8 100,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	5 500,00	2 661,00	2 661,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	7 500,00	11 500,00	11 500,00
2161	Oeuvres et objets d'art	1 500,00	1 500,00	1 500,00
2182	Matériel de transport	13 500,00	48 924,10	48 924,10
2183	Matériel de bureau et informatique	31 574,38	34 964,00	34 964,00
2188	Autres immobilisations corporelles	85 882,78	73 808,61	73 808,61
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	543 180,00	303 570,00	303 570,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	75 000,00	75 000,00
2313	Constructions	448 000,00	224 500,00	224 500,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	94 340,00	2 750,00	2 750,00
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	840,00	1 320,00	1 320,00
Total des dépenses d'équipement		790 897,16	500 327,71	500 327,71
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	592 100,00	527 100,00	527 100,00
1641	Emprunts en euros	590 000,00	525 000,00	525 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 100,00	2 100,00	2 100,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00	35 000,00	35 000,00
Total des dépenses financières		642 100,00	562 100,00	562 100,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 432 997,16	1 062 427,71	1 062 427,71
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	72 620,29	24 735,77	24 735,77
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	72 620,29	24 735,77	24 735,77
13911	Etat et établissements nationaux	5 383,50	3 416,42	3 416,42
139141	Sub. transf cpte résult. Communes du GFP	2 824,61	2 824,61	2 824,61
198	Neutral. amort. subv. équip. versées	64 412,18	18 494,74	18 494,74
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		72 620,29	24 735,77	24 735,77
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 505 617,45	1 087 163,48	1 087 163,48

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	694 088,78
-----------------------------------	-------------------

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)			790 120,66
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			2 571 372,92

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	387 150,34	19 635,00	19 635,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00	5 000,00	5 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	387 150,34	14 635,00	14 635,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		387 150,34	19 635,00	19 635,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	425 521,97	1 064 417,81	1 064 417,81
10222	FCTVA	143 900,00	135 754,00	135 754,00
10226	Taxe d'aménagement	70 000,00	70 000,00	70 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	211 621,97	858 663,81	858 663,81
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 100,00	2 100,00	2 100,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	143 556,21	143 556,21	143 556,21
Total des recettes financières		571 178,18	1 210 074,02	1 210 074,02
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		958 328,52	1 229 709,02	1 229 709,02
021	Virement de la sect° de fonctionnement	443 661,77	462 296,52	462 296,52
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	315 249,13	253 821,75	253 821,75
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	16 940,00	16 940,00	16 940,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	452,80	452,80	452,80
280422	Privé : Bâtiments, installations	47 019,38	1 101,94	1 101,94
28051	Concessions et droits similaires	24 933,49	25 803,68	25 803,68
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	6 675,96	6 675,96	6 675,96
28128	Autres aménagements de terrains	878,09	878,09	878,09
281312	Bâtiments scolaires	78,00	78,00	78,00
28132	Immeubles de rapport	417,30	417,30	417,30
28152	Installations de voirie	447,00	811,46	811,46
281532	Réseaux d'assainissement	962,37	962,37	962,37
281534	Réseaux d'électrification	460,00	460,00	460,00
281538	Autres réseaux	14 045,33	14 093,00	14 093,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	2 957,91	2 461,28	2 461,28
281571	Matériel roulant	20 762,38	20 762,38	20 762,38
281578	Autre matériel et outillage de voirie	8 674,78	10 144,54	10 144,54
28158	Autres installat°, matériel et outillage	17 164,17	15 937,63	15 937,63
28181	Installations générales, aménagt divers	792,21	1 251,71	1 251,71
28182	Matériel de transport	24 639,33	27 926,88	27 926,88
28183	Matériel de bureau et informatique	35 211,04	25 897,25	25 897,25
28184	Mobilier	6 879,83	8 084,76	8 084,76
28188	Autres immo. corporelles	84 857,76	72 680,72	72 680,72
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		758 910,90	716 118,27	716 118,27
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL RECETTES D'ORDRE		758 910,90	716 118,27	716 118,27
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 717 239,42	1 945 827,29	1 945 827,29

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	625 545,63
-----------------------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 571 372,92
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat ⁹ publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	560 000	188 343	2 661	99 260	2 820	198 100	0	0	600	3 400	7 244	1 062 428
- Equipements municipaux (2)		187 993	2 661	99 260	2 820	198 100	0	0	0	2 750	3 744	497 328
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 000	3 000
- Opérations financières	560 000											560 000
Dépenses d'ordre	24 736											24 736
Total dépenses de l'exercice	584 736	188 343	2 661	99 260	2 820	198 100	0	0	600	3 400	7 244	1 087 163
RAR N-1 et reports	864 923	186 753	8 050	2 540	1 500	351 829	0	0	0	68 615	0	1 484 209
Total cumulé dépenses d'investissement	1 449 658	375 096	10 711	101 800	4 320	549 929	0	0	600	72 015	7 244	2 571 373
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	1 924 092	5 150	0	0	0	0	0	0	600	15 835	150	1 945 827
RAR N-1 et reports	0	374 084	0	40 600	0	204 195	0	0	0	6 667	0	625 546
Total cumulé recettes d'investissement	1 924 092	379 234	0	40 600	0	204 195	0	0	600	22 502	150	2 571 373

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	1 730 574	4 454 275	271 569	1 746 874	670 060	345 101	239 898	983 332	14 100	104 937	33 115	10 593 835
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	1 730 574	4 454 275	271 569	1 746 874	670 060	345 101	239 898	983 332	14 100	104 937	33 115	10 593 835
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	8 286 075	845 885	935	428 363	19 386	189 640	216 400	148 179	41 170	12 530	46 686	10 235 249
RAR N-1 et reports	358 586	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	358 586
Total cumulé recettes de fonctionnement	8 644 661	845 885	935	428 363	19 386	189 640	216 400	148 179	41 170	12 530	46 686	10 593 835

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 à 1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		659 538	375 096	10 711	101 800	4 320	549 929	0	0	600	72 015	7 244	1 781 252
Dépenses réelles		634 802	375 096	10 711	101 800	4 320	549 929	0	0	600	72 015	7 244	1 756 516
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	35 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	74 802	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	74 802
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	525 000	350	0	0	0	0	0	0	600	650	500	527 100
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
204	Subventions d'équipement versées	0	50 000	0	0	0	0	0	0	0	31 475	3 000	84 475
21	Immobilisations corporelles	0	141 216	2 813	81 800	3 000	2 749	0	0	0	2 016	3 744	237 338
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	173 530	7 898	20 000	1 320	547 180	0	0	0	37 874	0	787 802
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		24 736	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 736
040	Opérat° ordre transfert entre sections	24 736	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 736
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes investissement		1 924 092	379 234	0	40 600	0	204 195	0	0	600	22 502	150	2 571 373
Recettes réelles		1 207 974	379 234	0	40 600	0	204 195	0	0	600	22 502	150	1 855 255
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

HARFLEUR - VILLE D'HARFLEUR - BP - 2019

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
024	Produits des cessions d'immobilisations	143 556	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	143 556
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 064 418	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 064 418
13	Subventions d'investissement	0	379 084	0	40 600	0	204 195	0	0	0	21 302	0	645 181
16	Emprunts et dettes assimilées	0	150	0	0	0	0	0	0	600	1 200	150	2 100
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Recettes d'ordre</i>	<i>716 118</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>716 118</i>
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	<i>462 297</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>462 297</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>253 822</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>253 822</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		1 730 574	4 454 275	271 569	1 746 874	670 060	345 101	239 898	983 332	14 100	104 937	33 115	10 593 835
Dépenses réelles		1 014 456	4 454 275	271 569	1 746 874	670 060	345 101	239 898	983 332	14 100	104 937	33 115	9 877 717
011	Charges à caractère général	27 350	829 414	28 670	689 131	134 846	200 766	1 900	57 225	14 100	93 537	30 005	2 106 944
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	3 350 035	242 899	1 037 398	502 508	78 198	0	753 101	0	0	0	5 964 139
014	Atténuations de produits	505 295	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	505 295
022	Dépenses imprévues	120 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120 000
65	Autres charges de gestion courante	50 951	201 826	0	10 240	32 106	64 737	228 498	173 006	0	1 400	3 110	765 874
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

HARFLEUR - VILLE D'HARFLEUR - BP - 2019

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
66	Charges financières	310 860	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	310 860
67	Charges exceptionnelles	0	23 000	0	10 105	600	1 400	9 500	0	0	10 000	0	54 605
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>716 118</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>716 118</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>462 297</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>462 297</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>253 822</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>253 822</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		8 286 075	845 885	935	428 363	19 386	189 640	216 400	148 179	41 170	12 530	46 686	10 235 249
Recettes réelles		8 261 339	845 885	935	428 363	19 386	189 640	216 400	148 179	41 170	12 530	46 686	10 210 513
013	Atténuations de charges	0	188 008	0	0	0	0	0	0	0	0	0	188 008
70	Produits des services, du domaine, vente	0	472 028	0	273 700	8 300	91 650	216 400	52 000	0	12 530	1 700	1 128 308
73	Impôts et taxes	6 065 512	61 000	0	0	4 000	0	0	0	0	0	34 900	6 165 412
74	Dotations et participations	2 194 226	81 184	935	154 663	3 150	23 472	0	40 773	0	0	0	2 498 403
75	Autres produits de gestion courante	0	18 665	0	0	3 936	74 519	0	54 181	41 170	0	10 086	202 556
76	Produits financiers	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100
77	Produits exceptionnels	1 501	25 000	0	0	0	0	0	1 225	0	0	0	27 726
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>24 736</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>24 736</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>24 736</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>24 736</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					13 673 003,64									
1641 Emprunts en euros (total)					13 673 003,64									
070433	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	04/12/2007	04/12/2007	15/06/2010	1 500 000,00	F	Taux fixe à 4.7445 %	4,740	4,810		X	X	O	A-1
070434	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	04/12/2007	04/12/2007	15/06/2012	1 500 000,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.0345)-Floor -0.0345 sur TAM(Postfixé)	4,180	4,240		X	X	O	A-1
1129895	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	06/01/2009	01/12/2009	01/02/2010	750 000,00	F	Taux fixe à 4.47 %	4,470	4,470		A	P	O	A-1
2152139	CAISSE D'EPARGNE	22/12/2005	26/12/2006	26/12/2007	500 000,00	F	Taux fixe à 3.59 %	3,590	3,590		A	P	O	A-1
2152595	CAISSE D'EPARGNE	02/02/2009	20/05/2009	28/02/2010	375 000,00	F	Taux fixe à 5.16 %	5,160	5,160		A	P	O	A-1
4 327 109S	CREDIT FONCIER DE FRANCE	18/01/2007	30/11/2007	30/05/2008	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4.24 %	4,240	4,300		A	P	O	A-1
MIN217191EUR	SFIL CAFFIL	22/12/2003	01/01/2011	01/01/2012	500 000,00	F	Taux fixe à 2.08 %	2,080	2,100		A	P	O	A-1
MIN244714EUR	SFIL CAFFIL	20/12/2006	30/11/2009	01/03/2010	600 000,00	V	(Euribor 03 M-Floor -0.055 sur Euribor 03 M) + 0.055	0,770	0,790		T	P	O	A-1
MIN264065EUR	DEXIA CL	06/01/2009	01/07/2009	01/10/2009	375 000,00	V	LEP + 1.03	4,090	4,150		T	C	O	A-1
MON5015667EURexMPH263546EUR	SFIL CAFFIL	01/12/2014	01/04/2015	01/07/2016	3 257 563,91	F	Taux fixe à 3.53 %	3,530	3,580		A	C	O	A-1
MON503170EUR Ex MPH256137EUR	SFIL CAFFIL	20/04/2015	01/05/2015	01/04/2016	3 315 439,73	F	Taux fixe à 2.81 %	2,810	2,850		A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

HARFLEUR - VILLE D'HARFLEUR - BP - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					13 673 003,64									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		10 396 079,41					521 617,51	316 754,88	0,00	187 559,53
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		10 396 079,41					521 617,51	316 754,88	0,00	187 559,53
070433	N	0,00	A-1	913 047,00	13,46	F	Taux fixe à 4.7445 %	4,810	65 217,00	44 161,84	0,00	22 012,17
070434	N	0,00	A-1	1 145 730,00	13,46	V	(TAM(Postfixé) + 0.0345)-Floor -0.0345 sur TAM(Postfixé)	0,000	60 260,00	0,00	0,00	0,00
1129895	N	0,00	A-1	491 259,26	10,08	F	Taux fixe à 4.47 %	4,470	35 548,03	21 959,29	0,00	18 616,18
2152139	N	0,00	A-1	82 891,70	1,99	F	Taux fixe à 3.59 %	3,590	40 715,06	2 975,81	0,00	16,82
2152595	N	0,00	A-1	289 695,43	15,16	F	Taux fixe à 5.16 %	5,160	12 087,17	14 948,28	0,00	12 016,74
4 327 109S	N	0,00	A-1	751 873,13	18,41	F	Taux fixe à 4.24 %	4,300	26 402,58	32 322,19	0,00	18 370,53
MIN217191EUR	N	0,00	A-1	41 046,07	0,00	F	Taux fixe à 2.08 %	2,100	41 046,07	213,44	0,00	0,00
MIN244714EUR	N	0,00	A-1	397 163,14	15,92	V	(Euribor 03 M-Floor -0.055 sur Euribor 03 M) + 0.055	0,000	23 416,60	0,00	0,00	0,00
MIN264065EUR	N	0,00	A-1	201 562,50	10,50	V	LEP + 1.03	2,300	18 750,00	4 435,32	0,00	1 030,45
MON5015667EURexMPH263546EUR	N	0,00	A-1	3 077 563,91	13,50	F	Taux fixe à 3.53 %	3,580	75 000,00	110 146,87	0,00	53 878,51
MON503170EUR Ex MPH256137EUR	N	0,00	A-1	3 004 247,27	11,25	F	Taux fixe à 2.81 %	2,850	123 175,00	85 591,84	0,00	61 618,13

HARFLEUR - VILLE D'HARFLEUR - BP - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		10 396 079,41					521 617,51	316 754,88	0,00	187 559,53

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	11	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	10 396 079,41	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 400 €	06/02/2012

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	LOGICIELS	3	06/02/2012
L	FONDS DE COMMERCE	2	06/02/2012
L	VOITURES	5	06/02/2012
L	CAMIONS ET VEHICULES INDUSTRIELS	8	06/02/2012
L	MOBILIER	10	06/02/2012
L	MATERIEL DIVERS	10	06/02/2012
L	MATERIEL INFORMATIQUE	3	06/02/2012
L	COFFRE FORT	30	06/02/2012
L	INSTALLATIONS ET APPAREILS DE CHAUFFAGE	15	06/02/2012
L	APPAREILS DE LEVAGE ET ASCENSEURS	30	06/02/2012
L	EQUIPEMENTS DE GARAGE ET ATELIERS	15	06/02/2012
L	EQUIPEMENTS DE CUISINE	15	06/02/2012
L	EQUIPEMENTS SPORTIFS	15	06/02/2012
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	30	06/02/2012
L	PLANTATIONS	20	06/02/2012
L	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	30	06/02/2012
L	BATIMENTS LEGERS, ABRIS	15	06/02/2012
L	AGENC.ET AMEN. DE BAT. INSTALL.ELECTRIQ.ET TELEPHONIQ.	20	06/02/2012
L	CHEPTEL	5	06/02/2012

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	50 000,00		153 887,88	203 887,88	0,00	203 887,88
provision pour risques et charges coût global rachat bien auprès de l'EPFN	0,00	20/12/2018	153 887,88	153 887,88	0,00	153 887,88
provision pour risques et charges coût global rachat bien auprès de l'EPFN	50 000,00	26/03/2019	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	50 000,00		153 887,88	203 887,88	0,00	203 887,88

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		566 241,03	566 241,03
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		525 000,00	525 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	525 000,00	525 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		41 241,03	41 241,03
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10223	TLE	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	6 241,03	6 241,03
020	Dépenses imprévues	35 000,00	35 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	566 241,03	694 088,78	790 120,66	2 050 450,47

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 065 428,48	III 1 065 428,48
Ressources propres externes de l'année (a)		205 754,00	205 754,00
10222	FCTVA	135 754,00	135 754,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	70 000,00	70 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		859 674,48	859 674,48
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2804182	<i>Autres org pub - Bâtiments et installat°</i>	16 940,00	16 940,00
280421	<i>Privé : Bien mobilier, matériel</i>	452,80	452,80
280422	<i>Privé : Bâtiments, installations</i>	1 101,94	1 101,94
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	25 803,68	25 803,68
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	6 675,96	6 675,96
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	878,09	878,09
281312	<i>Bâtiments scolaires</i>	78,00	78,00
28132	<i>Immeubles de rapport</i>	417,30	417,30
28152	<i>Installations de voirie</i>	811,46	811,46
281532	<i>Réseaux d'assainissement</i>	962,37	962,37
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	460,00	460,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	14 093,00	14 093,00
281568	<i>Autres matériels, outillages incendie</i>	2 461,28	2 461,28
281571	<i>Matériel roulant</i>	20 762,38	20 762,38
281578	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	10 144,54	10 144,54
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	15 937,63	15 937,63
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	1 251,71	1 251,71
28182	<i>Matériel de transport</i>	27 926,88	27 926,88
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	25 897,25	25 897,25
28184	<i>Mobilier</i>	8 084,76	8 084,76
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	72 680,72	72 680,72
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	143 556,21	143 556,21
021	Virement de la sect° de fonctionnement	462 296,52	462 296,52

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 065 428,48	625 545,63	0,00	858 663,81	2 549 637,92

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	2 050 450,47
Ressources propres disponibles	IV	2 549 637,92
Solde	V = IV – II (6)	499 187,45

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					8 114 716,03	3 266 790,21										91 001,01	410 004,30	
ALCEANE	2007	P	programme réhabilitation 160 logements	CAISSE DES DEPOTS	2 250 000,00	624 394,12	4,50	A	F		0,000	F		0,000	A-1	7 492,73	158 604,67	
ALCEANE	2011	P	réaménagement cité mayville	CAISSE DES DEPOTS	1 031 752,07	580 567,63	7,60	T	F		0,000	F		0,000	A-1	33 224,47	70 657,09	
ALCEANE	2011	P	réaménagement les mines	CAISSE DES DEPOTS	324 800,49	1 200,48	0,70	A	R		0,000	R		0,000	A-1	39,33	1 200,48	
ALCEANE	1987	P	cité mayville 1 logement	CAISSE DES DEPOTS	54 199,89	5 994,97	2,60	A	V		0,000	V		0,000	A-1	233,08	2 938,82	
ALCEANE	1988	P	schneider 25 logements	CAISSE DES DEPOTS	84 315,89	13 476,80	2,10	A	V		0,000	V		0,000	A-1	518,85	4 316,67	
ALCEANE	1992	P	cité mayville 4 logements	CAISSE DES DEPOTS	200 818,80	56 754,57	5,50	A	V		0,000	V		0,000	A-1	4 805,55	9 931,21	
ALCEANE	1993	P	cité mayville 14 logements	CAISSE DES DEPOTS	45 597,50	13 930,70	6,50	A	V		0,000	V		0,000	A-1	899,28	2 234,04	
ALCEANE	1994	P	cité mayville 1 logement	CAISSE DES DEPOTS	164 856,84	61 433,44	6,80	A	V		0,000	V		0,000	A-1	2 225,92	8 112,04	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ALCEANE	1996	P	Cité de mayville 11 logements	CAISSE DES DEPOTS	64 760,34	26 084,11	8,10	A	V		0,000	V		0,000	A-1		508,64	2 902,78
ALCEANE	1991	P	Schneider 25 logements	CAISSE DES DEPOTS	12 195,92	3 947,15	6,00	A	V		0,000	V		0,000	A-1		403,33	571,95
BASSE SEINE	2005	P	Log 12 a 18 rue du Grand Quai	CAISSE DES DEPOTS	78 000,00	69 924,25	38,50	A	F		0,000	F		0,000	A-1		1 328,56	1 271,78
CIFN DIALOGUE	1986	P	rue carnot 27 logements	CAISSE DES DEPOTS	498 919,90	27 752,10	1,60	A	V		0,000	V		0,000	A-1		568,92	27 752,10
ESTUAIRE DE LA SEINE	2015	P	Réfection logements Harquebosc	CAISSE DES DEPOTS	205 885,79	107 411,03	13,00	A	V		1,600	V		0,000	-		1 450,04	8 305,61
ESTUAIRE DE LA SEINE	2012	P	prog rehab grand harquebosc	CAISSE DES DEPOTS	101 350,00	42 618,95	4,50	A	F		0,000	F		0,000	A-1		575,35	10 441,38
ESTUAIRE DE LA SEINE	2013	P	Réhabilitation logements Harquebosc	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	112 700,00	58 766,94	5,10	A	R		0,000	R		0,000	A-1		638,90	11 440,30
IMMOBILIERE BASSE SEINE	1986	P	rue carnot 19 logements	CAISSE DES DEPOTS	961 709,38	37 748,30	1,60	A	F		0,000	F		0,000	A-1		736,09	37 748,30
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2016	P	résidence le bellovacci 32 logements	CAISSE DES DEPOTS	37 148,85	36 091,69	49,00	A	V		0,000	V		0,000	A-1		487,23	539,31
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2016	P	résidence le bellovacci 32 logements	CAISSE DES DEPOTS	107 988,95	103 853,56	39,00	A	V		0,000	V		0,000	A-1		1 404,02	2 109,66
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2005	P	Log 12 a 18 rue du grand quai	CREDIT FONCIER	678 000,00	468 131,15	17,00	A	R		0,000	R		0,000	A-1		16 594,56	20 500,50
IMMOBILIERE BASSE SEINE	1981	P	les capucins 76 logements	CAISSE DES DEPOTS	32 974,72	48,87	0,80	A	F		0,000	F		0,000	A-1		0,33	48,87
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2014	P	Résidence Le Bellovacci	CAISSE DES DEPOTS	563 162,00	520 314,33	28,00	A	V		2,110	V		2,110	A-1		9 677,85	15 010,30
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2015	P	Résidence Le Bellovacci	CAISSE DES DEPOTS	45 213,15	42 114,39	33,00	A	V		0,000	V		0,000	A-1		568,54	1 060,93
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2015	P	Résidence Le Bellovacci	CAISSE DES DEPOTS	14 973,10	14 329,63	48,00	A	V		0,000	V		0,000	A-1		193,45	220,30
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2015	P	Résidence Le Bellovacci	CAISSE DES DEPOTS	5 187,05	4 780,43	33,00	A	V		0,000	V		0,000	A-1		26,29	137,03
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2015	P	Résidence Le Bellovacci	CAISSE DES DEPOTS	1 733,00	1 641,88	48,00	A	V		0,000	V		0,000	A-1		9,03	30,70

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2005	P	Logement 12 à 18 rue du grand quai	CAISSE DES DEPOTS	426 000,00	333 447,45	22,00	A	V		0,000	V		0,000	A-1		6 335,50	11 695,11
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2016	P	Résidence Le Bellovacci 32 logements	CAISSE DES DEPOTS	7 500,00	7 162,79	39,00	A	V		0,000	V		0,000	A-1		39,39	169,99
IMMOBILIERE BASSE SEINE	2016	P	Résidence Le Bellovacci 32 logements	CAISSE DES DEPOTS	2 972,40	2 868,50	49,00	A	V		0,000	V		0,000	A-1		15,78	52,38
TOTAL GENERAL					8 114 716,03	3 266 790,21											91 001,01	410 004,30

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	845 000,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	845 000,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	10 210 513,31

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	8,28
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					1 877 507,52	1 637 789,01	79 906,17
Au profit d'organismes publics					647 031,00	647 031,00	0,00
2008	Réserve foncière "lutte contre les inondations"	EPFN	10	A	21 031,00	21 031,00	0,00
2009	Réserve foncière "lutte contre les inondations"	EPFN	10	A	150 000,00	150 000,00	0,00
2014	Réserve foncière	EPFN	15	A	126 000,00	126 000,00	0,00
2016	Réserve foncière intégrée au PAF CODAH	EPFN	5	A	80 000,00	80 000,00	0,00
2016	Réserve foncière intégrée au PAF CODAH	EPFN	5	A	130 000,00	130 000,00	0,00
2016	Réserve foncière intégrée au PAF CODAH	EPFN	5	A	140 000,00	140 000,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					1 230 476,52	990 758,01	79 906,17
2015	Indemnité de remboursement anticipé emprunt	Caisse Française de Financement Local	17	A	633 476,52	521 686,56	37 263,32
2015	Indemnité de remboursement anticipé emprunt	Caisse Française de Financement Local	14	A	597 000,00	469 071,45	42 642,85
TOTAL					1 877 507,52	1 637 789,01	79 906,17

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		41,00	0,00	41,00	39,20	1,00	40,20
Adjoint administratif	C	7,00	0,00	7,00	6,90	0,00	6,90
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	12,00	0,00	12,00	11,30	0,00	11,30
Attaché principal	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Rédacteur	B	6,00	0,00	6,00	5,00	1,00	6,00
Rédacteur principal 1ère classe	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Rédacteur principal 2ème classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		51,00	18,00	69,00	65,60	0,00	65,60
Adjoint technique	C	23,00	8,00	31,00	29,50	0,00	29,50
Adjoint technique principal 1ère classe	C	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	9,00	10,00	19,00	17,10	0,00	17,10
Agent de maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal 2ème classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		2,00	4,00	6,00	3,75	0,77	4,52
Agent social principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spécialisé des écoles matern. principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spécialisé des écoles matern. principal 2ème classe	C	0,00	4,00	4,00	1,75	0,77	2,52
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	1,00	1,00	0,60	0,00	0,60
Agent spécialisé principal 2ème classe écoles maternelles	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Educateur de jeunes enfants	B	0,00	1,00	1,00	0,60	0,00	0,60
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

HARFLEUR - VILLE D'HARFLEUR - BP - 2019

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		8,00	1,00	9,00	6,20	0,00	6,20
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80
Adjoint territorial du patrimoine	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	0,00	1,00	1,00	0,40	0,00	0,40
Attaché de conservation	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Bibliothécaire	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Conservateur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		5,00	2,00	7,00	6,88	0,00	6,88
Adjoint animation	C	2,00	2,00	4,00	3,88	0,00	3,88
Adjoint animation principal 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Brigadier	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chargé d'études en environnement	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		109,00	26,00	135,00	124,23	1,77	126,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				3 627,64		
Agent spécialisé principal 2ème classe écoles maternelles	C	MS	326	1 234,78	3-4	CDI
Rédacteur	B	TECH	486	2 392,86	47	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				22 202,76		
1 Collaborateur de Cabinet	A	ADM	685	3 272,01	110	CDD
11 Ajoins techniques	C	TECH	326	7 849,97	3-a°	CDD
2 Agents sociaux	C	S	326	751,08	3-a°	CDD
2 Contrats Emploi d'Avenir	C	TECH		3 305,49	A Contrats Emploi d'Avenir	CDD
5 Ajoins administratif	C	ADM	326	7 024,21	3-2	CDD
TOTAL GENERAL				25 830,40		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
04/10/1978 - Garantie	Basse Seine	Immobilière Basse Seine	SA d'HLM	48,87
24/10/1984 - Garantie	Basse Seine	Immobilière Basse Seine	SA d'HLM	37 748,30
23/12/1985 - Garantie	CIFN	Immobilière Familiale de Normandie	SA d'HLM	27 752,10
04/06/1986 - Garantie	Alcéane	Office public de l'habitat du Havre	OPH	5 994,97
29/01/1987 - Garantie	Alcéane	Office public de l'habitat du Havre	OPH	13 476,80
27/03/1990 - Garantie	Alcéane	Office public de l'habitat du Havre	OPH	3 947,15
15/06/1990 - Garantie	Alcéane	Office public de l'habitat du Havre	OPH	69 924,25
26/03/1991 - Garantie	Alcéane	Office public de l'habitat du Havre	OPH	61 433,44
24/09/1991 - Garantie	Alcéane	Office public de l'habitat du Havre	OPH	13 930,70
16/12/1993 - Garantie	Alcéane	Office public de l'habitat du Havre	OPH	26 084,11
30/05/2005 - Garantie	Basse Seine	Immobilière Basse Seine	SA d'HLM	56 754,57
30/05/2005 - Garantie	Basse Seine	Immobilière Basse Seine	SA d'HLM	333 447,45
30/05/2005 - Garantie	Basse Seine	Immobilière Basse Seine	SA d'HLM	468 131,15
24/09/2007 - Garantie	Alcéane	Office public de l'habitat du Havre	OPH	624 394,12
01/01/2011 - Garantie	Alcéane	Office public de l'habitat du Havre	OPH	580 567,63
01/01/2011 - Garantie	Alcéane	Office public de l'habitat du Havre	OPH	1 200,48
10/10/2012 - Garantie	Estuaire de la Seine	Estuaire de la Seine	SA d'HLM	42 618,95
19/04/2013 - Garantie	Estuaire de la Seine	Estuaire de la Seine	SA d'HLM	58 766,94
30/11/2014 - Garantie	Basse Seine	Immobilière Basse Seine	SA d'HLM	62 866,33
30/11/2014 - Garantie	Basse Seine	Immobilière Basse Seine	SA d'HLM	520 314,33
11/09/2015 - Garantie	Estuaire de la Seine		SA d'HLM	107 411,03
19/10/2015 - Garantie	Basse Seine	Immobilière basse seine	SA d'HLM	149 976,54
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
29/06/2015 - Subvention	Enfance pour tous		Association	170 000,00
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
SIEHGO	14/02/1967	Sans fiscalité propre	50 000,00
Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole	23/11/2000	TPU	0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale	01/03/1965	-	SPA	Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	8 849 940,00	1,20	16,18	0,00	1 431 920,00	1,20
TFPB	8 259 944,00	1,20	31,90	0,00	2 634 922,00	1,20
TFPNB	15 180,00	1,20	56,53	0,00	8 581,00	1,19
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	17 125 064,00	1,20			4 075 424,00	1,20